PR-237

19 juillet 2002

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis).

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

L'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP) a sollicité le Conseil administratif au sujet de son projet de créer une scène flottante, destinée à accueillir des animations estivales, des petits concerts et des «spectacles lacustres».

Dans sa séance du 31 octobre 2001, le Conseil administratif a accepté le principe de financer et de réaliser cette installation.

Exposé des motifs

Pour fêter le 700e anniversaire de la Confédération, une scène flottante, communément appelée «la coquille acoustique», a été installée du côté aval de la jetée des bains des Pâquis. Au cours de l'été 1991, cette installation a permis au public d'assister à de nombreuses animations musicales dans un site privilégié. Une fois les festivités de commémoration terminées, cet ouvrage a été déplacé au parc La Grange.

Depuis, l'AUBP est fréquemment sollicitée pour accueillir diverses fêtes publiques (Fête de la musique, fêtes d'associations) qu'elle refuse, faute d'équipement à cet effet. Lors de la fête des architectes, qui clôturait le séminaire du concours Europan 5 en 2000, un bar flottant aménagé sur une barge a relancé l'idée de munir les bains des Pâquis d'une scène novatrice par sa situation et à usages polyvalents: orchestres, concerts classiques, animations diverses, scène supplémentaire pour la Fête de la musique (elle correspond environ à la scène implantée aux Bastions pour le jazz lors de l'édition 2001). Le Festival de la Bâtie a souvent imaginé utiliser les bains des Pâquis, mais il y a finalement renoncé, faute d'équipement existant.

Les bains des Pâquis constituent un attrait pour la population et les fêtes organisées à ce jour (une douzaine par an) n'ont pas suscité d'oppositions de la part des riverains. L'AUBP sollicite l'autorisation pour chaque animation prévue et rétribue les artistes engagés par cachets imputés sur son budget.

C'est pourquoi l'AUBP a étudié, en collaboration avec le bureau d'architectes Daniel Baillif et Roger Loponte et Associés SA, la construction d'une scène flottante légère et mobile sur le lac. Elle a elle-même pris en charge les frais d'honoraires couvrant l'étude de l'avant-projet.

La journée, cette installation fait office de radeau pour les baigneurs. En soirée, elle se transforme en plateau pouvant accueillir diverses animations culturelles. L'hiver et par mauvais temps, elle peut être remorquée, élément par élément, et mise à l'abri à l'intérieur des bassins.

Cette installation est donc financée et réalisée par la Ville de Genève, qui est également propriétaire des bâtiments. Elle fera l'objet d'une convention de mise à disposition à titre de subvention de prestation en nature et des contreparties devront être accordées par l'AUBP, notamment le prêt de la scène une dizaine de jours par année, des garanties quant à la discrétion de cette scène aux heures diurnes, l'accord d'une programmation établie en coordination avec celle de la Scène Ella-Fitzgerald, enfin la réalisation de tests sur les nuisances sonores diverses, avec détermination des normes acceptées par l'AUBP.

Du point de vue des charges d'exploitation, l'entretien de cet équipement sera imputé sur le budget courant de l'AUBP et effectué par les gardiens lorsqu'il fait mauvais temps. Les matériaux utilisés sont résistants et nécessitent un entretien comparable à un bateau.

Description de l'ouvrage

La scène est composée de trois éléments assemblés entre eux. Ils peuvent être dissociés pour servir de radeaux de baignade.

Amarrée face à la plage des bains des Pâquis, on accède à la scène flottante par une passerelle amovible qui prend appui sur l'enceinte du bain des enfants, réaménagée en promenoir.

La scène est équipée d'un portique qui permet de suspendre des éclairages, des décors et des fonds de scène, etc. Démontés, les éléments du portique se rangent dans les flotteurs. Une alimentation électrique fixe, suffisante pour les besoins de la scène, est prévue sur la rive.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

1. *Barges*

   Construction de 3 barges en tôle Zincor 3 mm, y compris les traverses en bois, le platelage, les barrières et le traitement antirouille, 2 couches de peinture galvanisée antifauling.

   3 éléments de 2,50 x 6 mètres, formant une surface totale de 45 m^2.

   Ancrage sur corps morts et système de rappel à terre.

   Echelles en tube rond, y compris peinture galvanisée antifauling.

   Matériel de scène: 4 tubes verticaux, 2 poutrelles triangulées et accessoires de fixation.

2. *Aménagement bain des enfants*

   Fourniture et pose d'un promenoir.

   ● banc scellé sur piliers existants, y compris supports en forme de L (acier inox), scellements, bancs supérieur et inférieur en bois indigène résistant à l'eau 30 mm, prolongation de la barrière existante.

   ● réserve pour passerelle amovible reliant le promenoir aux barges.

3. *Alimentation électrique*

   Tableau de comptage (dans local SE existant), ligne divisionnaire, tableau divisionnaire, tableau barge flottante.

4. *Maçonnerie*

   Découpe du revêtement de surface, fouille, carottages pour l'introduction électrique, façon de socle pour armoire électrique, remise en l'état du revêtement de sol.

   Fourniture et scellement de 2 bites d'amarrages, y compris fondation.

   Bains des enfants: prolongation des fondations existantes.

Estimation du coût

Position

CFC		*Frs. TTC*	*Frs. TTC*
2	Bâtiment		112 500
21	Fouilles carottages, socle pour armoire électrique, remise en l'état du revêtement du sol (enrobé bitumineux) Prolongation des fondations existantes, 2 bites d'amarrage.		

	Banc scellé, prolongation de la barrière existante, réserve pour passerelle	63 000	
23	Installations électriques	23 500	
29	Honoraires architectes	26 000	
3	Equipements d'exploitation		151 500
	Trois barges flottantes tôle 3 mm, y compris traverses bois, ancrage, échelle et matériel de scène	151 500	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		14 200
56	Autres frais secondaires (débours, héliographie)	3 000	
58	Compte d'attente pour provisions et réserves		
	Réserve pour imprévus (environ 4%)	11 200	
Sous-total 1:			278 200
55	Prestations du maître de l'ouvrage		
	Honoraires de promotion construction (sur sous-total 1)		
	4% de 278 575		11 100
Sous-total 2:			289 300
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction (sur sous-total 2)		
	$\frac{289\,300}{2} \times \frac{7}{12} \times 4{,}5\%$		3 800
	Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (sur sous-total 2)		
	1% de 289 300		2 900
Sous-total 3:			296 000
Total du crédit demandé:			296 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d'avril 2002 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet de scène flottante a fait l'objet d'un dépôt d'une requête en autorisation de construire le 20 juin 2002, qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est juin 2003.

Régime foncier

Les bains des Pâquis sont situés sur le domaine public cantonal N° 2980, feuille 21, commune de Genève, section Cité.

Programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas prévu dans le 20e programme financier quadriennal 2002-2005.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'entretien de la scène flottante, ainsi que les frais pour ses déplacements seront à la charge de l'AUBP.

La Charge financière annuelle sur 296 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 4% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 66 489 francs.

Gestion financière

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture; le bénéficiaire en est l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 296 000 francs (le montant net mentionné à l'article premier).

Art. 3. – Un montant de 2900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2008.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe: plan de situation